

U.F. INFOS

**Coperfin est là...
Il est temps de réagir !**



**La solidarité sera
notre force !**

Retrouver sa capacité d'indignation...

Il y a deux ou trois ans, je ne me rappelle plus exactement, j'ai regardé et surtout écouté l'émission « au nom de Dieu » (orthographe de mon choix !) consacrée à Stéphane Hessel. Je ne connaissais pas cet homme âgé, mais qui parlait agréablement, en dégageant une impression extraordinaire de sagesse et d'accomplissement de sa vie.

Depuis, son livre « Indignez-vous ! » (1) a fait le tour du monde et débouche maintenant sur une prise de conscience planétaire des citoyens. Voyez les rassemblements d'indignés un peu partout sur la planète.

Revenons au début... Stéphane Hessel a eu un parcours personnel remarquable. Il a vécu la souffrance des camps, il a été diplomate pour la France et il est d'origine germanique. Par son parcours personnel, il est assurément en droit de témoigner de ce qu'il voit autour de lui aujourd'hui. Sa façon de le faire, dans le calme et la sérénité, mais avec une fermeté affirmée m'a bouleversé, je dois le dire et l'en remercier.

Être capable de retrouver sa capacité d'indignation, au cœur de son message, est plus qu'une constatation intellectuelle ou un objectif mobilisateur. C'est à notre mode de fonctionnement personnel et à notre réflexion qu'il s'adresse en premier, avant d'assumer le changement au sein de collectifs organisés ou non. Il souhaite que nous nous réappropriions la réflexion sur l'avenir de l'Homme et que nous ne subissions plus la dictature de ceux qui pensent pour nous.

Changer notre perception des choses, briser notre réflexion centrée - reconnaissons-le - sur la satisfaction de nos besoins personnels ou familiaux à court terme, sur les garanties à obtenir (ou qu'on exige) à tout prix pour ne plus avoir peur du lendemain. Retrouver sa capacité d'indignation, c'est avant tout accepter de voir que cette société de (sur)consommation effrénée, de croissance économique qui seule pourrait conduire le genre humain au bonheur, nous conduit inévitablement contre un mur. Prendre conscience au fond de son être que la recherche du bien commun, par le partage et la solidarité, génère chez l'Homme plus de bonheur que sa fuite en avant dans son « refuge » entouré de clôtures virtuelles ou réelles ! Qui n'a pas fait l'expérience, lors de situations de détresse (incendie, cataclysme naturel...), du bonheur ressenti d'avoir apporté sa contribution pour adoucir les conséquences de ces drames sur les personnes touchées ?

Comme syndicaliste, mais aussi comme chrétien engagé dans ma vie personnelle et privée, depuis que j'ai entendu cette phrase de Stéphane Hessel, je l'ai faite mienne (j'ai agacé plus d'un copain en la rappelant ces dernières années lors de nos combats), je vis les choses différemment. Je m'oppose toujours avec conviction, mais avec plus de force encore, à des termes comme « ressources humaines » pour parler de travailleurs, au management pur et dur qui ne vit que de résultats à court terme, sans aucune empathie pour leurs collaborateurs, aux restrictions budgétaires sans discernement qui touchent essentiellement celles et ceux qui ne peuvent s'y opposer. Bref, je m'oppose à l'idée que l'Homme ne servirait qu'à produire des richesses au profit de quelques-uns, qu'il soit ravalé au rang de simples ressources.



S'indigner, ce n'est pas simplement rejeter ce qui doit l'être, c'est avant tout combattre de toutes ses forces pour que cela change, pour que le monde de la finance et des cercles financiers qui dirigent le monde dans les coulisses trouve enfin des obstacles véritables à leurs commerces trop souvent honteux. C'est vouloir remettre l'Homme, le citoyen et la Cité au centre des préoccupations de ceux qui dirigent.

S'indigner, c'est oser dire autour de soi que l'on n'accepte plus ce monde injuste qui foule aux pieds les valeurs qui nous sont importantes.

Mais retrouver sa capacité d'indignation reste le premier stade, même s'il est capital. Il faut ensuite agir pour que son changement de perception du monde débouche sur un changement concret de la société. Un écueil à éviter absolument est de disperser notre énergie dans des collectifs, sympathiques certes, mais totalement inefficaces en bout de course. C'est d'ailleurs ce qu'espèrent ceux qui détiennent le pouvoir effectif : l'essoufflement progressif des meneurs ! Rappelez-vous le combat des blouses blanches en France, la marche blanche chez nous, etc. Sur quoi ont débouché ces combats pour des valeurs qui sont affirmées pourtant par un grand nombre de citoyens ?

Heureusement, de nombreuses organisations se battent, jour après jour, mais avec des moyens encore insuffisants hélas, pour que la société s'améliore. La société civile regorge de ces lieux de solidarité réelle où nous pouvons exprimer vraiment notre soutien (11.11.11, Oxfam, etc.). Il faut profiter de l'expérience acquise par ces organisations.

En tant qu'homme, je vous engage à lire Stéphane Hessel et à réfléchir en profondeur sur ce qu'il propose. En tant que syndicaliste, j'engage chacune et chacun à vous investir dans notre organisation, en la soutenant concrètement et en la poussant à faire des choix qui soient toujours en adéquation avec ce que cet homme prophétique exprime.

Albert Van de Sande

(1) « Indignez-vous ! », par Stéphane Hessel, Indigène éditions, diffusion Harmonia Mundi.

Sommaire

Heures supplémentaires	
Défense en justice des dossiers fiscaux	
Fermeture de bureaux	P 4
Nous avons interpellé l'Autorité	P 5
Nouveau site internet	P 6
Suppression de personnel au service social	P 7
Tout est prioritaire... sauf la lutte contre la fraude fiscale	P 8 à 10
Dispenses de service	
Assurance hospitalisation	P 10
Commission formation	P 11 à 13
Assistants financiers	
Médecine préventive	
Election	P 14
Raal di tout	P 15
Congrès des délégués	P 16

Collaborateurs

ERIC BRISBOIS
FÉLIX CORNETTE
GÉRARD HAUSTRATE
FRÉDÉRIC HENUZET
FRANCOISE JOB
NATHALIE LEKEUX
AUBRY MAIRIAUX
ALPHONSE MOUREAU
JEAN-SÉBASTIEN NOVILLE
YVES RENARD
ALBERT VAN DE SANDE
EMMANUEL ZAMARIOLA

MUTATION ET RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE

Voici une communication importante du front commun syndical :

Depuis la création des 5 nouvelles administrations générales, la résidence administrative des agents est fixée par le statut des agents de l'Etat et plus particulièrement l'article 49 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937, le règlement organique du SPF Finances ne s'appliquant pas à ces administrations générales.

Résidence administrative = les services d'une même commune ou agglomération

Finie la notion de résidence au niveau d'une direction régionale ou d'une région.

De plus, la mutation vers une autre résidence administrative ne peut se faire qu'à la demande de l'agent.

Mutation = uniquement à la demande de l'agent

Vous ne pouvez donc pas, dans l'état actuel de la législation, être obligé de changer de résidence administrative ; ce n'est qu'avec votre accord que l'Autorité peut procéder à votre changement de résidence administrative, mais dans ce cas elle doit respecter les règles prévues à l'article 49, § 2.

Mutation d'office interdite sans accord de l'agent

Aussi, si vous êtes concernés par une mutation d'office, tenez-en compte et contactez-nous, si nécessaire, pour faire respecter vos droits !

FONCTIONS SUPÉRIEURES : UNE STRATÉGIE PEU COHÉRENTE

Quelques directions régionales ont reçu, fin du mois d'août, une note de l'Administration centrale demandant de mettre fin à certaines fonctions supérieures.

Tantôt, il s'agit d'experts fiscaux qui exercent l'intérim depuis de nombreuses années et qui tout à coup ne sont plus considérés comme possédant les aptitudes suffisantes pour assurer leur fonction.

Tantôt, il s'agit d'agents en possession de tous les titres nécessaires pour être nommés, mais qui, à défaut de mise en compétition et de gouvernement de plein exercice, ne sont pas encore nommés au grade d'inspecteur principal et qui n'appartiennent pas à la résidence ; leur détachement, même sur base volontaire, n'est, dès lors, pas considéré comme opportun.

A contrario, d'autres agents se voient contraints d'assumer des fonctions supérieures, alors qu'ils ne le souhaitent pas. L'Administration menace même de leur infliger un régime disciplinaire.

Quoi qu'il en soit, remplacer un intérim par un autre intérim, ce n'est pas une solution. Obliger un agent à exercer une fonction supérieure contre son gré, ce n'en est pas une non plus.

Et en cette période de grande instabilité et d'incertitude, l'UNSP considère ces actes comme de la provocation et un profond manque de respect. C'est pourquoi elle a demandé le retrait immédiat de cette mesure et les excuses de l'Autorité auprès des agents concernés.

VOICI LA MÉTHODE COPERFIN (À LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE)

Sans aucune concertation syndicale, l'Autorité a décidé de restructurer les bureaux de la documentation patrimoniale à Bruxelles. En effet, ce 1^{er} octobre, l'enregistrement des baux pour Bruxelles a été centralisé dans un seul et même bureau (le 6^{ème} bureau de l'enregistrement de Bruxelles, pour ne pas le citer).

Initialement, cette compétence était répartie dans 21 bureaux différents.

Cette centralisation s'est accompagnée des conséquences néfastes habituelles, comme la **désignation d'office d'agents** dans le bureau centralisateur (notamment les agents étiquetés « baux » dans leur bureau d'origine, qui se retrouvent exclus à moyen terme de l'enregistrement proprement dit, des successions, du contentieux...) !

Voici un nouvel exemple de la méthode Coperfin. Déplorable, irrespectueux du personnel et de ses représentants légaux...

Dès qu'il n'existe aucune obligation légale, l'Autorité n'a même pas la décence d'avertir les représentants du personnel. C'est une chose, mais c'en est une autre de réaliser le changement d'affectation des agents manu militari.

Bien loin des discours paternalistes du management...

Deux questions à vous poser :

- à quand votre tour ?

- allez-vous accepter tout cela sans réagir ?

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET PRESTATIONS IRRÉGULIÈRES

Un des points à l'ordre du jour de la réunion du comité intermédiaire de concertation (CIC) en matière de personnel du 11 octobre dernier était la réglementation sur le temps de travail et plus particulièrement sur les prestations irrégulières et les heures supplémentaires. Le travail au sein du SPF Finances est varié et tous les agents ne travaillent pas selon l'horaire variable. Pensons aux services de recherches, aux brigades motorisées...

L'Autorité a annoncé qu'elle soumettrait une note claire à propos de ces heures supplémentaires lors du prochain CIC personnel du 29 novembre 2011.

La suite au prochain... CIC !

DÉFENSE EN JUSTICE DES DOSSIERS FISCAUX

Suite aux instructions AGFisc n° 33/2011 et 44/2011 concernant la gestion du contentieux au sein des centres de contrôle et dans les directions classiques CD, vous êtes nombreux à nous interpeller.

Voici notre position en la matière :

L'UNSP exige que la responsabilité de la défense en justice des dossiers fiscaux ne soit pas confiée aux agents taxateurs.

Cette défense doit être assurée par les avocats du département et/ou les fonctionnaires des services du contentieux ou d'un autre service, fonctionnaires qui seront accrédités et formés à cet effet.

Les agents taxateurs ne doivent accompagner et assister l'avocat du département ou le fonctionnaire du service du contentieux spécialisé ou d'un autre service que lorsque l'agent taxateur l'estime nécessaire.

Dans les services du contentieux, l'UNSP exige que cette charge de travail soit prise en compte pour l'affectation d'agents supplémentaires sur base du Management de la performance MPM et du Sharepoint.

Si l'intention du département est de confier cette tâche aux fonctionnaires (pour des motifs d'efficacité et d'économie), cette technicité supplémentaire doit être valorisée. C'est pourquoi l'UNSP exige :

- qu'une prime soit octroyée aux agents qui se porteraient volontaire à l'exécution de cette tâche, ce afin d'inciter les agents à se former et à les stimuler à maintenir un niveau pointu de connaissances en la matière ;
- qu'une formation adéquate soit dispensée aux agents « défenseurs ». En effet, les deux journées de formation proposées par les CFP CD et TVA ne permettent pas d'acquérir la formation pratique et la pleine connaissance pratique nécessaires à une bonne défense en justice.

GAGNANT-GAGNANT OU PERTE POUR TOUT LE MONDE ?

Voici un communiqué de presse du front commun syndical :

Selon le porte-parole du SPF Finances, la fermeture de la moitié des bureaux des contributions du pays représente "une situation gagnant-gagnant pour les visiteurs et pour les fonctionnaires".

La question est de savoir si tel est bien le cas. Le front commun syndical a, en tout cas, des doutes sérieux à cet égard.

Ainsi, dès à présent, dans certains bureaux, le service ne peut déjà plus être assuré.

Dans le bâtiment « Zuiderpoort » à Gand, par exemple, l'accueil des visiteurs ne peut plus être assuré en permanence à cause d'un manque structurel de personnel au sein du service logistique.

Non seulement les contribuables sont abandonnés à leur sort, mais le contrôle des accès est également inexistant (avec tous les risques que cela suppose pour le personnel et les dossiers : pour le moment, tout le monde va et vient à sa guise).

L'objectif de toute cette opération est, en effet, avant tout la compression des frais de fonctionnement. La situation prétendument "gagnant-gagnant" pour les visiteurs et pour les fonctionnaires semble donc n'être rien de plus qu'un faux-fuyant.

Plutôt que de participer au démantèlement des services publics, les syndicats du SPF Finances plaident avec ardeur pour un refinancement correct du secteur public et du SPF Finances en particulier.

1. Art und Weise der Veröffentlichung von Prüfungen für deutschsprachige Finanzbeamte

Méthodes de publication des examens pour les fonctionnaires germanophones pour les besoins du SPF Finances

In einem Brief hat die UNSP-NUOD Einspruch gegen die Art und Weise der Veröffentlichung von Prüfungen für deutschsprachige Finanzbeamte eingelegt.

In der Tat wurden die drei zur Teilnahme ausgeschriebenen Prüfungen für deutschsprachige „Aktenverwalter“, „Bachelor“ und „Finanzassistenten“, deren Einschreibungsmöglichkeit am vergangenen 23. September 2011 abgelaufen ist, zu keinem Zeitpunkt als ausdrückliche Prüfungen für deutschsprachige Kandidaten ausgewiesen und dies wurde selbst auf Rücksprache mit zwei unserer deutschsprachigen Delegierten, die darauf hingewiesen hatten, nicht geändert.

Des ungeachtet findet man diese Prüfungen am 28. September 2011 immer noch unter den Prüfungen die „PROCHAINEMENT“ veranstaltet werden sollen! Dies kann nur zur totalen Verwirrung möglicher Kandidaten führen!

Angesichts dieser ungerechten weil undeutlichen und verwirrenden Behandlung der deutschsprachigen Bürger möchten wir Sie bitten, diese Sachlage zu korrigieren und die Einschreibungen zu diesen Prüfungen noch einmal korrekt in deutscher Sprache zu öffnen, auch indem sie korrekt in der Gruppe der Prüfungen in Deutsch veröffentlicht werden, mit einer vernünftig verlängerten Einschreibefrist.

Die UNSP-NUOD würde nicht gerne Verwaltungs- oder Rechtsprozeduren einleiten müssen um das gute Recht in dieser Akte geltend machen zu können. Wir rechnen sehr mit Ihrem Verständnis und Ihrem Entscheidungssinn, um die Gleichheit zwischen allen Bürgern in diesem Land zu gewährleisten.

Hier ist die Antwort der Autorität :

Wir haben Ihre Anmerkungen untersucht. Es hat sich erwiesen, dass die deutschsprachigen Jobs auf unserer Webseite bei der französischen Sprachrolle und nicht bei der deutschen Sprachrolle zu finden waren. Wir untersuchen momentan die Ursachen und suchen nach technischen Lösungen.

Die Rubrik 'Prochainement' war nicht up to date. Auch dafür möchten wir uns entschuldigen.

Sobald wir eine technische Lösung für die Veröffentlichung der deutschsprachigen Jobs auf unserer Webseite haben, werden wir die Auswahlverfahren erneut eröffnen.

Dans un courrier, l'UNSP-NUOD a introduit un recours contre les méthodes de publication des examens pour les agents et fonctionnaires germanophones pour les besoins du SPF Finances.

En effet, les trois examens publiés pour « gestionnaire de dossiers », « bachelier » et « assistant financier germanophones », pour lesquels la possibilité d'inscription a été clôturée le 23 septembre 2011, n'ont, à aucun moment, fait ressortir qu'il s'agissait spécialement d'examens pour candidats germanophones, et ce fait n'a même pas été corrigé après contact avec deux de nos délégués germanophones qui l'avaient signalé.

Nonobstant, à la date du 28 septembre 2011, on trouve toujours ces examens dans la liste des examens qui seront « PROCHAINEMENT » organisés ! Ceci ne peut que mener à une confusion totale des candidats potentiels !

Vu ce traitement inéquitable, parce que peu clair et troublant, des citoyens germanophones, nous vous demandons de corriger la situation et que vous ouvriez une nouvelle fois la possibilité d'inscription à ces examens en allemand de façon correcte, en les publiant correctement dans le groupe des examens en langue allemande, avec un délai d'inscription prolongé raisonnablement.

L'UNSP-NUOD ne souhaite pas devoir entamer des procédures administratives ou en justice pour faire valoir le bon droit dans ce dossier. Nous comptons beaucoup sur votre compréhension et sur votre esprit de décision pour rétablir l'équité entre les citoyens dans ce pays.

Voici la réponse de l'Autorité :

Nous avons examiné vos remarques. Il s'est avéré que les emplois germanophones ont été publiés sur notre page web sous le rôle linguistique francophone et non sous le rôle linguistique germanophone. Nous en examinons actuellement les causes et nous sommes à la recherche de solutions techniques.

La rubrique "Prochainement" n'avait pas été actualisée. Nous vous demandons de nous en excuser.

Dès que nous aurons trouvé une solution technique pour la publication des emplois germanophones sur notre page web, nous réouvrons la procédure de sélection.

2. Transfert des compétences fiscales vers les Régions wallonne et bruxelloise

Échaudé par le précédent transfert d'impôts à la Région wallonne et puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir... ce 5 octobre, nous avons interpellé le président de l'Observatoire de la fiscalité régionale suite :

- à la ratification par le parlement wallon en juillet d'une décision du gouvernement wallon, suivant laquelle la Région assurera le service de la taxe de circulation, de la taxe de mise en circulation et de l'euro-vignette ;
- et à l'annonce par la Région bruxelloise, dans un communiqué de presse, qu'elle souhaitait, elle aussi mettre en place une administration fiscale qui reprendra d'ici quelques années la perception du précompte immobilier et probablement d'autres impôts fédéraux.

Nous lui avons précisé que l'UNSP souhaiterait qu'une attention toute particulière soit réservée aux questions relatives au transfert de personnel vers les Régions et espère qu'à l'instar du transfert à la Région flamande au 1er janvier 2011, il soit fait appel uniquement aux volontaires.

Dès lors, l'UNSP, soucieuse du respect dû à ses adhérents et aux agents transférés, demande qu'une concertation soit organisée afin de s'assurer que le transfert des agents soit organisé dans les meilleures conditions possibles et que, tant que du côté de la Région wallonne, de la Région bruxelloise que dans le chef de l'Observatoire de la fiscalité régionale responsable du dossier, toutes les initiatives soient prises afin de mettre en place un dialogue social véritable avec tous les acteurs politiques, administratifs et syndicaux, ce, en vue de régler l'entière des problèmes de personnel générés par le transfert.

Nous n'avons reçu à ce jour reçu ni réponse, ni même accusé de réception...

UN TOUT NOUVEAU SITE INTERNET

Certains l'ont sans doute déjà remarqué, le site de l'UNSP a fait peau neuve. Nous sommes repartis d'une page blanche pour vous offrir un outil d'information à la mesure des enjeux de l'actualité syndicale.

Le but de cet article n'est pas de décrire en détail le site, ce qui se révélerait très ennuyeux, mais plutôt de vous expliquer dans les grandes lignes ce qu'il contient, ses particularités et surtout de vous donner envie de le visiter.

Commençons par le début, l'adresse : elle n'a pas changé : www.unsp-finances.be

Sur la page d'accueil, des « news » seront régulièrement publiées afin que vous soyez toujours au fait de l'actualité syndicale. Pour les amateurs, vous pouvez vous y abonner au moyen du flux RSS (voir article en page 7).

Ensuite, au gré des menus, vous découvrirez :

- les coordonnées du secrétariat fédéral, des régionales, de vos délégués : vous pourrez ainsi les contacter au besoin ;
- des informations sur l'UNSP, sur les organisations auxquelles nous adhérons, nos particularités, les montants des cotisations et les services offerts à nos membres.



À côté de ces renseignements d'ordre pratique, les UF-infos sont disponibles, en version PDF. Les numéros des mois précédents sont accessibles librement à tous. Le dernier est réservé à nos affiliés en ordre de cotisation ; il sera disponible **tout en couleur et en primeur plus d'une semaine avant que vous ne le receviez dans votre boîte aux lettres**. Pour y avoir accès, il vous suffit de demander, par courriel, que votre compte utilisateur UNSP soit activé par le secrétariat fédéral (info@unsp-finances.be).

Dans ce mail, nous vous demandons de bien vouloir indiquer votre nom, vos coordonnées complètes, votre adresse mail @minfin.fed.be, ainsi que, idéalement, votre adresse mail privée si vous désirez que nous puissions vous contacter sur celle-ci le cas échéant.

Vous recevrez alors en retour un courriel vous indiquant votre nom d'utilisateur ainsi que votre mot de passe personnel.

Le contenu de ce site est évidemment amené à s'étendre ; dans les semaines et mois à venir, il sera étoffé de documents et brochures qui, nous l'espérons, vous seront très utiles.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir sur notre nouveau site.



QU'EST-CE QU'UN FLUX RSS ?

Un flux RSS est un fichier dont le contenu est produit automatiquement (sauf cas exceptionnels) en fonction des mises à jour d'un site Web. Les flux RSS sont souvent utilisés par les sites d'actualité ou les blogs pour présenter les titres des dernières informations consultables en ligne.

RSS (*Really Simple Syndication*) est un format de description de données qui facilite la diffusion de fils d'informations, de façon automatisée, à l'intention des internautes, et qui favorise la syndication de contenus en permettant à d'autres sites de republier facilement tout ou partie de ces données.

Grâce à ce format, vous n'avez plus besoin de consulter un par un vos sites préférés pour être informés de leurs nouveautés : il suffit d'insérer leur fil d'informations RSS dans un logiciel compatible pour avoir toutes vos sources d'informations agrégées sur un seul écran !

Ainsi, en récupérant les fils d'informations d'un site internet, vous pouvez afficher sur votre ordinateur les dernières actualités publiées sur le site, sans pour autant avoir à vous connecter sur notre page d'accueil.

Comment accéder aux flux RSS ?

Il existe plusieurs moyens d'accéder, depuis votre ordinateur, aux fils d'informations publiés par un site internet.

Vous pouvez :

- utiliser votre logiciel de messagerie et profiter de ces informations en même temps que vous consultez vos e-mails ;
- utiliser votre navigateur Web et afficher les différents flux d'informations sous forme d'une page d'accueil ;
- utiliser un logiciel spécialisé dans l'agrégation de fils d'informations RSS, également connu sous le nom de lecteur RSS ou encore d'agrégateur d'actualités ;
- ou encore profiter de ces fils d'informations sur votre Smartphone, un Palm ou un Pocket PC connecté en Bluetooth à un mobile en GRPS.

Quelle que soit la formule retenue, il vous faudra inscrire dans le logiciel utilisé l'adresse URL de chaque flux d'informations que vous souhaitez récupérer. Une opération très simple, qui se résume souvent à un clic de souris.

En effet, la plupart des sites diffusant des fils d'informations affichent une petite icône sur leurs pages de type RSS ou XML, icône sur laquelle il suffit de cliquer pour que le fil d'informations soit automatiquement reconnu par votre logiciel et ajouté à votre agrégation de contenus.

Pour notre site internet, il vous suffit de cliquer sur le logo  inséré à la fin de chaque actualité.

AG DU PERSONNEL À BASTOGNE OU LE DROIT À UN REPAS CHAUD DANS UN MESS DU SERVICE SOCIAL POUR CHAQUE AGENT...

À Bastogne, suite à un accident de travail qui a provoqué l'absence d'une dame du mess, mais surtout à cause d'un inspecteur des Finances qui outrepassait régulièrement ses pouvoirs en période d'affaires courantes, les agents sont aujourd'hui privés de repas chauds et astreints à se restaurer de sandwiches.

En effet, cet inspecteur des Finances refuse depuis le début de l'année toutes les prolongations de contrat des personnes qui travaillent pour le Service social ou pour Fedorest. Actuellement, ce sont près de 100 contrats qui n'ont pas été renouvelés et qui poussent les intendants à la réduction des offres de repas, quand ce n'est pas à la fermeture partielle de l'installation.

À Bastogne, les agents ne l'ont pas entendu de cette oreille et ont réagi en lançant une pétition pour que le service social continue à servir des repas chauds aux agents. Cette pétition a recueilli la signature de la plupart des utilisateurs du restaurant, y compris des agents communaux, des pompiers et des policiers de la ville, mais aussi des agents des Finances travaillant sur place. Elle a aussi entraîné une intervention du bourgmestre de la ville auprès du ministre des Finances.

Près de 100 pertes d'emploi !

Prévenue le 6 octobre, l'UNSP a organisé, dès le 8 octobre, une assemblée générale à Bastogne. À l'issue de celle-ci, une assistance nombreuse, malgré le délai d'organisation très court, a donné un mandat clair à l'UNSP pour trouver une solution, en engageant des actions si nécessaire.

Notre organisation n'a pas ménagé sa peine et a actionné tous les leviers pour trouver rapidement une solution. Des propositions concrètes ont été formulées par l'UNSP à l'Autorité. Du côté de cette dernière, tant le responsable du ministre des Finances que le président du SPF, ainsi que le nouveau gestionnaire de Fedorest, ont compris la revendication relayée par l'UNSP et ont négocié fermement avec l'inspecteur des Finances pour obtenir le recrutement immédiat d'un agent dans l'entité d'Arlon. Ce recrutement en urgence permettra, par répartition des agents entre les différentes installations dépendants d'Arlon, de mettre une personne à Bastogne en remplacement de l'agent dont le contrat n'a pas été reconduit et qui a trouvé de l'embauche ailleurs.

L'UNSP a proposé la solution qui a été retenue par l'Autorité. Nous sommes, dès lors, très heureux de l'issue favorable d'un combat pour les droits légitimes du personnel de Bastogne et la satisfaction des besoins de l'intendance d'Arlon plus globalement. Les agents pourront constater ainsi qu'ils ont eu raison de nous faire confiance !

Cette victoire, si elle est symbolique à l'échelon national, mais terriblement importante sur le terrain compte tenu de l'hiver qui approche et de l'isolement particulier des services dans la province de Luxembourg, montre clairement que la détermination et la solidarité des agents permettent au syndicat de faire corriger des dérives de l'Autorité, ici de l'inspecteur des Finances. Que cette expérience encourage toutes celles et ceux qui doutent dans un Département qui va, plus que jamais, avoir besoin de solidarité et de détermination.

TOUT EST PRIORITAIRE... SAUF LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Deux témoignages : l'un à l'impôt des personnes physiques (IPP), l'autre à l'impôt des sociétés (ISOC). L'un en province, l'autre à Bruxelles.

Deux témoignages, mais une seule conclusion : les bureaux se vident, les agents croulent sous les dossiers et les trop nombreuses tâches supplémentaires...

Deux témoignages qui disent tout, qui décrivent bien le vécu quotidien des agents de l'administration générale de la fiscalité, des agents qui ont compris depuis trop longtemps que la lutte contre la fraude fiscale n'est certainement pas la priorité de l'Autorité.

« PRIORITISATION », le nouveau dada de l'Administration

Voilà un terme étrange que tout le monde comprend instinctivement.

Pourtant, j'ai consulté mon Larousse 2002 : point de priorisation, pas plus que dans mon Hachette 2007. Ce doit être un nouveau mot, signe que les temps changent...

Et effectivement, les temps changent, mais pas dans le sens espéré ! La preuve ? Voici le déroulement des derniers mois :

Avril 2011 : après analyse de l'état d'avancement des travaux de vérification, on repart sur de nouveaux objectifs (ceux fixés antérieurement étant utopiques). Il faut **prioritairement** avancer dans les listes Mercurius, Datamining, Complémentaires, etc. Pas de panique, on aura tout le temps puisque l'exercice 2010 compte 18 mois au lieu de 12... C'est vrai, mais n'oublions quand même pas que le nombre de vérifications imposées a été majoré en conséquence.

Sauf que :

- **en mai 2011**, il faut **prioritairement** vider le TAXI pour éviter la prescription ;
- **en juin 2011** : il faut **prioritairement** aider les BCT pour le remplissage des déclarations, car les « clients » se bousculent dans les couloirs de manière impressionnante ;
- **en juillet 2011** : il faut **prioritairement** traiter les listes de vérification post-enrôlement et Directive épargne, car tous les travaux doivent être menés à terme fin octobre (et du boulot, il y en a !!!) ;
- **en août 2011** : il faut **prioritairement** traiter les « 7A » (les dossiers des contribuables ayant reçu une proposition d'imposition simplifiée), car ces dossiers doivent être terminés pour mi-septembre ;
- **en septembre 2011** : il faut **prioritairement** traiter tous les dossiers « TOW citoyen » qui sont bloqués dans TAXI, et ce en respectant l'ordre chronologique des dates de souscription des déclarations (sinon, ce serait trop simple). Le tout avant le 14 octobre.

Et après ??????

Il faut arrêter de tirer sur l'élastique !! À force d'en rajouter, plus rien ne sera fait correctement. *Trop is te veel*, nous ne serons jamais des robots.

Le soi-disant délai supplémentaire de 6 mois dont nous disposons pour traiter les dossiers à contrôler de l'exercice 2010 est balayé par une série de tâches autres que la vérification.

La vérité, c'est que les bureaux sont pauvres en personnel et que l'Administration planifie tous les travaux comme si le système des piliers était déjà mis en place, alors que, concrètement, le basculement n'a pas eu lieu.

En outre, l'obsession des statistiques, ainsi que l'absence de concertation et de cohésion entre les décideurs contribuent à alourdir considérablement toutes ces tâches.

Quelques exemples (mais on pourrait en trouver par dizaines) :

- des codes statistiques font double emploi avec les fiches feedback que l'agent taxateur est obligé de compléter.

- le libre choix de dossiers pour les listes « complémentaires » est ardu et injuste.

Ardu, parce que le système TAXI ne permet pas de visualiser l'ensemble des dossiers, mais seulement les 300 premiers. Pour échapper à la sélection, mieux vaut s'appeler Zorba que Dupont !!

Injuste, parce que l'Administration n'impose toujours pas aux indépendants de joindre leur compte d'exploitation à leur déclaration fiscale. Et l'agent débordé aura tendance à sélectionner un dossier dont il a pu examiner les annexes. Tant pis pour celui qui a joint ses documents pour être bien en ordre !!

- on nous impose de corriger illico les TOW citoyens bloqués par TAXI, même s'il faut envoyer une demande de renseignements ou un avis de rectification.

Cependant, certains dossiers se retrouveront bientôt dans les fameuses listes de vérification (Mercurius...). Il faudra à nouveau écrire pour contrôler la partie II. On pourrait ainsi en arriver à 7 ou 8 courriers pour un seul dossier.

Vous avez parlé de services publics efficaces et de principe de bonne administration ?

Vous l'aurez compris, la situation dans les services continue à se dégrader. Les agents sont stressés en permanence et le temps consacré à la lutte contre la fraude se réduit sans cesse.

Beaucoup de choses sont facilement améliorables, mais on ne donne hélas jamais la parole aux gens qui travaillent sur le terrain.



« C'est prioritaire, il faut tout faire »

Des bencs toujours plus vides, des tâches à accomplir toujours plus nombreuses. Voilà à quoi ressemble actuellement le quotidien des agents de ma direction ISOC à Bruxelles.

Entre les départs pour les services centraux, pour les centres de contrôle et grandes entreprises, les retours en province, les départs à la retraite et le faible nombre d'arrivées, les bureaux semblent chaque jour un peu plus vides. Et pourtant, le nombre de dossiers, lui, n'a pas été revu à la baisse. Ni le nombre de tâches à accomplir par les agents. Faut-il préciser que les échéances pour éviter les prescriptions restent quant à elles inchangées ?

La situation est catastrophique. Notre direction a perdu une quarantaine d'agents depuis le début de l'année et, à l'heure actuelle, il reste environ 70 agents pour gérer les 35.000 dossiers. Comme si ce n'était pas déjà suffisamment compliqué, une circulaire du 11 octobre 2011, relative au traitement du contentieux, annonce une perte importante de personnel à prévoir dans les services classiques. Or, le contentieux compte déjà un certain retard dans son traitement, faute d'avoir du personnel en suffisance, retard qui doit avoir été résorbé dans les six mois, selon la même circulaire. « C'est prioritaire, il faut le faire »...

Malgré tous ces départs, « the show must go on » : tous les dossiers doivent avoir été enrôlés pour le 30 juin.

Selon les services centraux, un agent doit mettre en ordre 5 dossiers par jour. C'est possible, en effet. Mais uniquement :

- si les dossiers ont toujours été parfaitement tenus jusque-là ;
- et si les déclarations et les comptes déposés par les sociétés sont eux aussi corrects, ce qui, on le sait, ne s'avère pas toujours vrai.

Dans certains services, enrôler la totalité des dossiers pour la date du 30 juin se révèle d'ores et déjà mission impossible.

Or, même si c'était le cas, en tenant compte des temps partiels, des formations que vont suivre les agents et des congés de vacances et autres absences, **dans certains services enrôler la totalité des dossiers pour la date du 30 juin se révèle d'ores et déjà mission impossible.**

N'oublions pas non plus les dossiers relatifs à l'exercice

précédent et restés en souffrance suite aux départs d'agents non remplacés et qui restent à clôturer par ceux qui n'ont pas encore réussi à trouver une porte de sortie. « C'est prioritaire, il faut le faire »...

La tâche s'annonce encore plus compliquée lorsqu'on apprend que la moitié des 35.000 dossiers doivent avoir été enrôlés pour le 31 décembre 2011. Or, sur base des chiffres de l'exercice 2010, on peut estimer que 50 % des déclarations doivent rentrer par Biztax. Malheureusement, le système Biztax ne fonctionnant pas correctement, à la date du 20 octobre 2011, certains services ont reçu moins de 5 % des déclarations attendues via Biztax... mais il faut malgré tout avoir enrôlé la moitié des dossiers au 31/12/2011. « C'est prioritaire. Il faut le faire »...



Ce n'est pas tout évidemment, loin de là. Aux mises en ordre des dossiers, il faut encore ajouter tous les dossiers à vérifier dans le cadre de la sélection automatique GOCS. Encore de nombreuses heures de travail supplémentaires à attribuer à des agents débordés. Sans oublier que pour ces dossiers, l'Autorité demande de maintenir des accroissements de 300 %, ce qui rend impossible tout accord avec les contribuables et alourdit le contentieux à gérer par les services. Mais « c'est prioritaire, il faut le faire »...

Enfin, le meilleur reste à venir. Notre département se modernise et ma direction doit préparer ses dossiers pour les envoyer au centre de scanning. Tous les dossiers doivent avoir été envoyés pour le 15 mai 2012 ; un travail titanesque puisque, pour chaque dossier, il faut que tous les tableaux soient parfaitement en ordre, et que tous les éléments hors format soient remis au format A4. Il va

donc falloir photocopier dans chaque dossier la majorité des extraits parus au Moniteur belge afin de pouvoir les scanner. Cela représente des centaines d'heures de travail. Le tout avec deux photocopieuses par étage. On pourrait croire à une mauvaise plaisanterie, d'autant que la circulaire relative au traitement des dossiers à scanner n'a pas encore atterri dans les bureaux de la Direction. Mais ce n'est pas le cas, « c'est prioritaire, il faut le faire »...

Chaque agent dispose de deux bras et de deux jambes et une semaine de travail à temps plein représente 38 heures de travail. Face à cette implacable réalité, un constat s'impose. **Les objectifs imposés par l'Autorité sont irréalisables.** Quand on confronte la Direction à ce constat, qui peut être démontré par des chiffres, pour savoir quels sont les objectifs prioritaires, la réponse est invariable : « Tout est prioritaire, il faut tout faire ». Bien. Parfait. Mais alors comment ? Va-t-on engager à nouveau des agents contractuels dans l'urgence ou devoir demander l'aide des employés des sociétés de nettoyage ? Les agents vont-ils être invités à travailler les week-ends et les jours fériés ? Va-t-on nous greffer des bras supplémentaires ? Ou alors le travail va-t-il devoir être bâclé et dès lors se révéler

être une perte de temps plutôt qu'un véritable apport pour le département ? Si tout reste prioritaire, il n'y aura pas d'autres solutions.

Le malaise s'installe de plus en plus parmi les agents et les chefs de service, conscients de se diriger tout droit vers l'iceberg. Le malaise, mais aussi la démotivation et le sarcasme. Où peut-on trouver l'envie de se dépasser et de réaliser des objectifs si on sait parfaitement dès le départ qu'ils sont impossibles à tenir ? Les chefs de service, qui croulent sous les listes à vérifier, à compléter et à renvoyer en priorité, doivent gérer leur personnel, le motiver à accomplir toutes ces tâches prioritaires... alors que tout le monde est conscient que ce n'est pas possible.

Les objectifs imposés par l'Autorité sont irréalisables

Il semblerait qu'au sein du management de la performance, on ne soit pas au courant de toutes ces tâches prioritaires à réaliser. Y aurait-il des soucis de communication entre les services extérieurs et les services centraux ? Il semble légitime de se poser la question.

Dans les services de contrôle sociétés, les mois à venir s'annoncent donc difficiles. Si l'on peut encore parler de services de « contrôle ». Car, finalement, qui va encore être contrôlé au cours de cet exercice ? Les dossiers sélectionnés automatiquement par les services centraux certainement, puisqu'ils sont prioritaires et qu'il faut les faire ». Mais en dehors de ces derniers ? Il semble clair que les sociétés n'auront pas trop de souci à se faire, fiscalement parlant, et que les fraudeurs ont encore de beaux jours devant eux. Si on voulait faire de Bruxelles un paradis fiscal, on ne s'y prendrait pas autrement.

Mais c'est pour aller vers un mieux, paraît-il. L'espoir fait vivre.

4 JOURS DE DISPENSE DE SERVICE POUR 2012

Ce 14 octobre, le Conseil des ministres a approuvé le projet de circulaire concernant les dispenses de service accordées en 2012 au personnel des services de la fonction publique administrative fédérale.

Différentes étapes sont encore nécessaires avant l'entrée en vigueur de cette circulaire qui prévoit qu'en 2012, **quatre jours de dispense de service seront octroyés les lundi 30 avril (fête du Travail), vendredi 18 mai (Ascension), vendredi 16 novembre (fête de la Dynastie) et lundi 24 décembre (Noël).**

Pour rappel, les membres du personnel qui, selon leur régime de travail, ne travaillent pas ces jours ne peuvent pas faire usage de cette dispense de service à un autre moment de l'année.

DES NOUVELLES DE L'ASSURANCE HOSPITALISATION

Un nouveau contrat pour l'assurance hospitalisation a été conclu fin septembre entre les services publics fédéraux et le prestataire de services actuel, AG Insurance. Ce nouveau contrat, qui débutera le 1^{er} janvier 2012, a une durée de 6 ans.

Le nouveau contrat prévoit la possibilité pour les membres du personnel qui, en ce moment, ne sont pas encore affiliés, de procéder à l'affiliation sans formalités médicales.

En 2012, la prime d'assurance annuelle diminuera d'environ 30 % pour la formule de base (chambre à deux ou plusieurs lits). La prime pour la formule étendue (chambre particulière) augmentera quant à elle d'environ 10 %.

Voici les différents montants de primes pour 2012 (avant intervention de l'employeur) :

Catégorie	Formule de base (2 lits)	Formule étendue (1 lit)
Assuré principal jusqu'à 64 ans	80,72 €	184,36 €
Enfants avec ou sans allocations familiales (jusqu'à 24 ans)	28,25 €	64,53 €
Co assurés (partenaires, enfants et petits-enfants à partir de 25 ans et pensionnés jusqu'à 64 ans inclus)	80,72 €	184,36 €
Co assurés de 65 à 69 ans inclus	262,34 €	599,18 €
Co assurés à partir de 70 ans	363,23 €	829,63 €

Pour rappel, en tant qu'assuré principal, les membres du personnel en service auprès du SPF Finances bénéficient d'une intervention égale à 75 % de la prime à payer pour la formule de base. Cette intervention est valable pour la formule de base et pour la formule étendue.

Concernant cette assurance hospitalisation, voici la revendication de l'UNSP : le remboursement complet de l'assurance pour les agents, mais aussi pour l'ensemble de leur ménage et pour les agents pensionnés de l'État.

Le mois dernier, nous consacrons une petite rubrique à la commission formation du 26 septembre 2011. Nous souhaitons cependant revenir sur certains points qui n'avaient pas été évoqués dans cet article.

Une version plus détaillée de cet article est disponible sur notre site internet www.unsp-finances.be pour les adhérents de l'UNSP.

1. Exécution du plan de personnel

Au total, en 2011, 869 agents statutaires sont censés rejoindre les rangs de notre département (selon le plan de personnel 2011).

Quelle ne fut pas notre stupéfaction lorsque nous avons appris que seuls 274 agents avaient été recrutés au 16/09/2011 ! 30 agents supplémentaires devaient encore entrer en service rapidement, en raison d'un préavis à prester.

Quoi qu'il en soit, il s'agit seulement de 304 personnes sur les 869 prévues initialement. **565 nouveaux agents doivent encore rejoindre nos rangs en 2 mois et demi.**

En outre, le service Recrutements a annoncé l'entrée des agents suivants :

- 120 agents de niveau A, issus d'une réserve constituée cette année, devraient nous rejoindre le 21 novembre ;
- plus de 250 collègues de niveau B sont censés nous rejoindre en octobre (agents néerlandophones) et novembre (agents francophones).

L'UNSP trouve inacceptable le retard encouru par le management dans l'exécution de son enveloppe Personnel. Nous sommes fin octobre et, selon le rapport du comité de direction du 14/10/2011, 490 postes sont toujours inoccupés.

Pour 2012, le plan de personnel n'a pas encore été avalisé.

Il nous a été confirmé que de nouvelles sélections seront organisées pour répondre aux besoins de ce nouveau plan, étant donné l'insuffisance de lauréats dans les réserves de recrutement disponibles.

L'UNSP a rappelé à l'Autorité la nécessité d'être moins stricte au niveau des procédures de recrutement. L'UNSP est d'avis qu'il est plus opportun de juger la valeur d'un agent au cours de son stage que sur base d'un examen oral d'une heure...

2. Examens de carrière

2.1. Épreuves internes

Niveau A

Brevets A22 – inspecteur principal d'administration fiscale et premier attaché des finances

Toutes les épreuves écrites ont été réalisées.

Lors de la réunion, le service Examens a annoncé que l'épreuve orale serait planifiée de nouveau après la clôture du brevet 4 dans toutes les administrations, l'épreuve devrait avoir lieu début 2012.

Nous resterons attentifs au bon respect de cet engagement.

En ce qui concerne ces examens, l'Autorité a également communiqué les statistiques du brevet 3. Bien que les résultats de ceux-ci ne soient pas excellents dans toutes les administrations, les moins bons sont ceux de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

L'UNSP déplore un taux d'échec aussi élevé et s'interroge sur les causes de telles variations entre les différentes administrations. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons accepter que le taux d'échec soit mis sur le compte d'un déficit de connaissances des agents.

Brevet ISOC (brevet n° 2)

Lors de la précédente commission formation, l'UNSP avait déjà interpellé le responsable concernant le faible taux de réussite au brevet ISOC. Celui-ci avait alors répondu être conscient du problème et avait énuméré les mesures qui avaient déjà été prises pour tenter d'y remédier.

Cependant, il avait indiqué qu'une réunion devait avoir lieu au début du mois de mai avec les différents acteurs impliqués dans l'organisation des brevets, pour réaliser un feed-back.

Ce 26 septembre, nous avons demandé les conclusions tirées à l'issue de cette réunion. N'ayant pas obtenu de réponses à nos questions, nous avons envoyé un courrier au directeur concerné il y a quelques jours, pour lui faire part de nos interrogations.

Niveau B

Examens d'expert fiscal (accession et qualification professionnelle)

La première épreuve est clôturée pour toutes les administrations, à l'exception des Douanes et Accises. Pour cette dernière administration, l'épreuve est prévue pour mars 2012.

En ce qui concerne l'Administration de la TVA, la correction a connu quelques couacs : deux questions ont été neutralisées.

L'Autorité a annoncé que les taux de réussite seraient communiqués après l'épreuve technique, deuxième partie de cet examen d'expert fiscal.

L'UNSP aurait toutefois souhaité connaître le taux de réussite, même partiellement, non seulement pour vous les communiquer, mais également pour pouvoir réagir rapidement.

L'UNSP revendique que la réussite d'une épreuve soit définitivement acquise, sur le même principe que les brevets d'inspecteur principal.

Niveau D

L'épreuve d'accession professionnelle au grade de collaborateur financier a eu lieu à la fin de ce mois d'octobre.

2.2. Épreuves interdépartementales

Accession au niveau A – ancienne mouture

Les résultats ont été notifiés pour les épreuves orales.

En ce qui concerne l'organisation d'une nouvelle épreuve, celle-ci est toujours en cours de réforme. Aucune suite ne sera donnée tant qu'il n'y aura pas de nouveau gouvernement.

L'UNSP ne peut se satisfaire de cette réponse. L'absence de gouvernement ne peut être un prétexte pour tout blocage. L'absence de disposition transitoire est également tout à fait regrettable.

Dans ce contexte, nous avons adressé un courrier à la ministre de Fonction publique.

Niveau B

L'épreuve générale de sélection comparative par accession a eu lieu au cours de ce mois d'octobre.

La formation était organisée par l'École nationale de Fiscalité et des Finances.

Niveau C

L'organisation de l'épreuve particulière de la sélection comparative par accession au grade d'assistant technique, prévue en 2012, est soumise à l'approbation du SELOR.

Il est nécessaire d'organiser cette épreuve très rapidement. Tout retard dans l'organisation de celle-ci risque d'entraîner des conséquences en matière de formations certifiées liées à l'échelle barémique CF 2.

Une autre épreuve générale de sélection comparative par accession est prévue pour juin 2012.

3. Formations certifiées

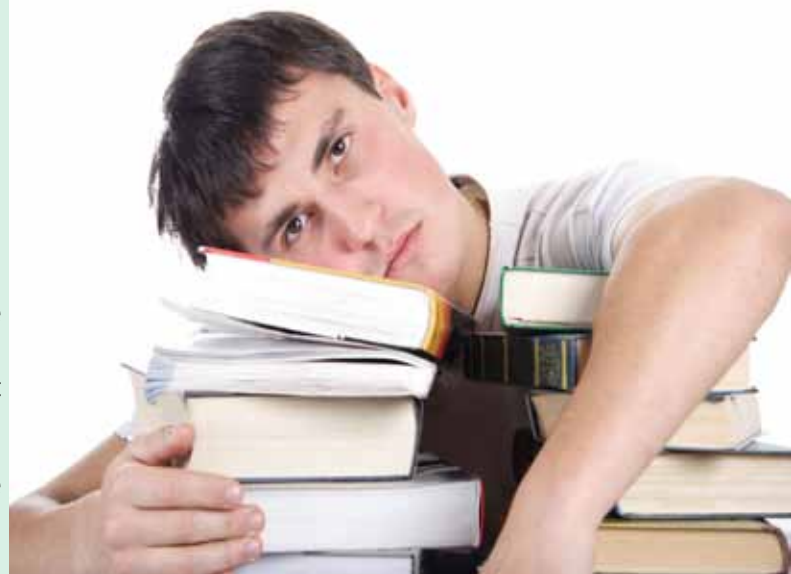
L'Autorité a indiqué que la période 2011-2012 sera une période transitoire durant laquelle il sera encore possible de s'inscrire pour :

- une formation certifiée du catalogue de l'IFA ;
- une formation certifiée organisée par le SPF Finances en délégation de l'IFA (jusqu'en juin 2012) ;
- une formation certifiante.

Après 2012, seules subsisteront les formations organisées par l'IFA et les formations certifiantes.

Le catalogue des formations a été mis à jour au 1^{er} septembre 2011 et publié dans la semaine du 26 septembre 2011. Il reprend à la fois les formations de l'IFA et les formations spécifiques Finances. Les formations certifiantes sont venues s'ajouter à l'offre au début du mois d'octobre.

Suite à l'intervention des délégués de l'UNSP, une solution a été trouvée afin de résorber les problèmes pour les agents de niveau D germanophones.



Formations certifiantes

Le service Formations certifiées a également présenté le système des **formations certifiantes**.

Voici quelques-uns de ces avantages :

- ➔ les formations sont plus orientées vers le travail des agents ;
- ➔ en cas d'échec, l'agent n'est pas pénalisé (contrairement aux formations certifiées), il ne perd pas une année de paiement des allocations de compétence ;
- ➔ l'agent peut planifier sa formation certifiante de manière plus flexible que les formations certifiées. Pas besoin d'attendre la dernière année pour présenter sa formation, mais on peut faire valoir la réussite 4 années avant ou 4

années après la date de validité de sa formation certifiée.

Pour information, il est possible de s'inscrire à la fois à une formation certifiée et à une formation certifiante. Le premier résultat obtenu sera le résultat pris en compte.

À noter qu'une formation certifiante réussie n'annule pas les effets d'un échec à une formation certifiée.

À chaque agent de faire un choix opportun entre l'inscription à une formation certifiée ou à une formation certifiante.

Mais, attention, une formation certifiante n'est insérée dans le planning que durant un laps de temps restreint (environ 6 semaines). Ne laissez pas passer votre chance !

Reconnaissance des brevets A22

Une autre mesure a été prise : la reconnaissance des brevets A22 en tant qu'équivalents à la réussite d'une formation certifiée.

La date de début (2001) a été choisie afin de correspondre avec le début des formations certifiées pour le niveau A (2005).

Les agents pour lesquels la période de validité expire pour différentes raisons en 2011 ont déjà été avertis par courrier et bénéficient **automatiquement** de l'équivalence. Ils ne devront pas présenter de formation certifiée.

Les autres seront avertis par courrier au fur et à mesure. À terme, il est prévu d'intégrer les brevets réussis dans le portail dédié à l'inscription des formations certifiées.

L'UNSP avait réclamé l'utilisation plus large de l'article 47 et se réjouit de constater que l'Autorité adhère à ce principe.

Diminution de la file d'attente

Au 11/10/2011, 9.025 agents étaient inscrits à une formation et attendaient de pouvoir y participer, dont 4.132 en attente de formations certifiées organisées par l'IFA.

Si on retire encore les 528 agents qui suivent une formation organisée par le Département et 574 agents pour lesquels la réussite de brevets est reconnue comme équivalente à la réussite d'une formation certifiée, on peut voir que, même si elle reste préoccupante, la situation s'améliore.

Certes, l'Autorité a mis du temps à prendre conscience de l'importance du retard et à prendre les dispositions nécessaires. Toutefois, force est de constater que l'Autorité semble vouloir prendre le problème à bras le corps.

Mais il ne faut pas se réjouir trop vite, les agents pour lesquels la période de validité expire très prochainement, vont venir s'ajouter.

Il faudra rester attentif à ce que les engagements pris portent leurs fruits et surtout que le niveau de difficulté des formations certifiantes soit raisonnable.

Il serait en outre intéressant que l'équivalence soit également accordée aux autres agents qui ont passé des examens de carrière.

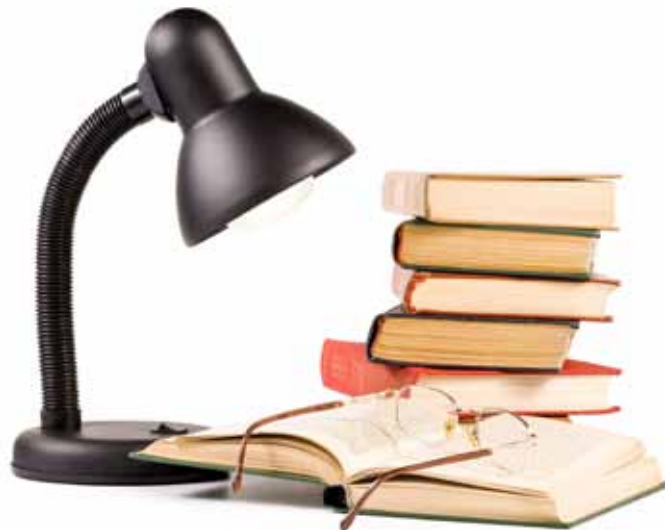
Quoi qu'il en soit, soyez certains que l'UNSP fera de ces sujets une priorité. La formation représente en effet un des points les plus importants pour la compétence et la motivation du personnel.

4. Formations continuées

Vu la forte demande des agents de terrain, nous avons interpellé le responsable sur la nécessité d'organiser des cours sur certains secteurs d'activité.

Ces cours sont utiles pour appréhender correctement les spécificités liées aux secteurs étudiés.

Il nous a été confirmé que de tels cours sont prévus en 2012, en continuité du cours déjà organisé sur la taxation par signes et indices.



NOMINATION DES ASSISTANTS FINANCIERS : ATTENDRE, TOUJOURS ATTENDRE !

Voilà des mois que l'UNSP réclame à cor et à cri la nomination et la mutation des assistants financiers. Il faut savoir que certains agents ont passé leur examen en... janvier 2010. De plus, contrairement à d'autres grades qui relèvent de la compétence du ministre et donc d'un gouvernement en affaires courantes, la nomination des assistants financiers dépend du président de comité de direction et donc du bon vouloir de l'Administration. L'Administration s'était engagée à finaliser ce dossier au plus tard avant la fin du premier trimestre 2011. Nous en sommes bien loin.

Lorsque nous demandons l'état d'avancement du dossier, voilà ce que le représentant du ministre répond : «toutes les administrations ne sont pas prêtes, alors pour éviter les nominations à des dates différentes, elles auront lieu au 1^{er} décembre 2011».

Sans attendre, les syndicats ont interrogé l'Autorité pour savoir pourquoi seul un mouvement de nominations est prévu et non de mutations. Une telle décision risque de pénaliser des agents ayant une plus grande ancienneté qui attendent un retour et qui se verraient lésés par la nomination dans certaines résidences des plus jeunes lauréats. De plus, pour l'UNSP, la mutation doit primer sur la nomination.

L'Administration refuse également de réaliser le mouvement de mutation et nomination des assistants administratifs et des assistants financiers adjoints (qui, pour la plupart, effectuent le même travail que les assistants financiers). L'Autorité rétorque que la priorité est de nommer les assistants financiers, que le reste suivra et que les choses seraient bien moins compliquées s'il n'y avait pas les carrières spécifiques !

Quel culot ! On en finirait par s'interroger sur les aptitudes de nos dirigeants.

Le département est à l'aube de basculer tous les agents dans

les nouvelles structures et dans de nouvelles fonctions, soit près de 27.000 agents. Et il lui faut des mois et des mois pour réaliser la mutation et la nomination des assistants financiers, tout au plus quelques centaines d'agents !

Mais de qui se moque-t-on ? On frise l'incompétence et le basculement à venir risque d'être un véritable chaos !

Nous n'avons que très peu de confiance dans la réalisation des objectifs de l'Administration et nous avons déjà un avant-goût d'amertume, surtout lorsque l'Autorité essaie par tous les moyens de défavoriser la carrière spécifique à dessein et d'imposer une carrière commune, bien moins attractive pour les agents. Mais cela, c'est un autre débat, certes fondamental pour l'avenir de notre département, mais un autre débat quand même.

Cher lecteur, cher collègue, ne perdez pas de vue que nos grades spécifiques permettent non seulement une meilleure connaissance de la matière, via les examens et la formation, et qu'ils sont financièrement plus avantageux. Jusqu'à présent, des postes sont réservés aux titulaires de ces grades spécifiques. Ces derniers ne sont donc pas accessibles par la mobilité aux agents des autres départements de la Fonction publique.

C'est un danger qui nous guette : sans les carrières spécifiques, obtenir une mutation sera un vrai parcours du combattant, car les retours en province seraient pris d'assaut par des agents des autres départements ayant plus d'ancienneté peut-être, mais pas d'expérience dans le domaine fiscal.

Mais, dans l'immédiat, ce que nous souhaitons, c'est la finalisation de ce dossier, que les agents reçoivent les fruits des efforts consentis par leur étude et qu'à l'instar d'autres niveaux, les mutations et nominations soient effectuées dans les meilleurs délais.

TOUJOURS BON À SAVOIR...

L'UNSP rappelle à tous ses affiliés que, tous les ans, chaque agent peut demander **un examen médical** au service de médecine préventive du département, dont les bureaux se trouvent au premier étage de la tour A du North Galaxy, mais aussi à Liège (CAE – Rue Paradis 3 à 4000 Liège) et à Anvers.

Cet examen médical est totalement gratuit et propose plusieurs options : analyse de sang, électrocardiogramme, dépistage du cancer (à l'Institut Bordet)...

Bref, une formule sur mesure qui ne manque pas d'intérêt !

Deux numéros d'appel pour des renseignements complémentaires : le 0257/638 69 (Bruxelles) et le 0257/546 19 (Liège).

ÉLECTION

Ce mois de décembre 2011, nous procéderons à l'élection du responsable, du secrétaire et du trésorier de chacune des 4 régionales de l'UNSP – Secteur Finances.

Toutes les informations utiles et nécessaires seront disponibles mi-novembre sur notre site internet www.unsp-finances.be

A la manipulation et à la désinformation, il faut répondre par l'indignation et la mobilisation !

Grrr... Je ne peux en croire mes yeux, m'appeler Ronchon n'est plus un terme assez fort pour décrire la réaction provoquée par deux messages du comité de direction du SPF Finances sur l'intranet.

Les localisations des bâtiments sont une chose, mais qui garantit que vous serez toujours affectés dans le futur à cette implantation ?

D'abord celui du 14 octobre dénommé « Messages dans la presse : futures localisations ».

Suite à certains messages diffusés dans la presse, nous constatons qu'une certaine inquiétude se propage au sein du personnel concernant nos futures localisations. Il n'y a pourtant aucune raison. Dans le futur, nos bâtiments continueront d'être dispersés géographiquement et notre but

est d'offrir à chaque collaborateur un lieu de travail moderne et confortable.

Dans le cadre de la concertation syndicale, les organisations représentatives ont été informées de la mise à jour du plan d'infrastructure en cours. Cette mise à jour, qui sera bientôt terminée, contient des listes de bureaux qui selon ce plan continueront d'exister en 2015. Dès que ces listes donneront un aperçu complet des localisations continuant d'exister et de celles qui disparaîtront, elles seront publiées sur intranet. Ceci aura lieu la semaine prochaine.

Puis dix jours plus tard, un autre nommé « Futures localisations ».

Comme annoncé précédemment, vous trouverez en annexe la liste mise à jour des bureaux qui continueront d'exister.

Bon, je me calme... Analysons ces écrits en détail :

- *suite à certains messages diffusés dans la presse* : oui, des articles ont été écrits à ce sujet, mais il est fallacieux de sous-entendre qu'ils ont été diffusés à l'insu du plein gré de l'Autorité, puisque ces articles faisaient suite au rapport annuel 2010 publié le jour même par l'Autorité sur le site internet du SPF Finances ;
- *une certaine inquiétude se propage au sein du personnel concernant nos futures localisations. Il n'y a pourtant aucune raison* : et bien, moi, je trouve justement que les agents ne sont pas assez inquiets, alors qu'il y a de nombreuses raisons qu'ils le soient. Suite au brouillard entourant la réforme Coperfin, le personnel vogue hagard comme une âme en peine au sein du SPF Finances, ne sachant plus ni pourquoi, ni comment, ni même ce que l'on réforme. Les agents ont été endormis par la stratégie de l'Autorité qui ne diffuse à personne (et même pas aux organisations représentatives du personnel) les informations primordiales sur les réformes à venir et qui agit en réalisant de petites réformettes de-ci de-là...
- *dans le cadre de la concertation syndicale, les organisations représentatives ont été informées de la mise à jour du plan d'infrastructure en cours* : oui, ces informations ont été délivrées aux organisations syndicales représentatives, mais pour cela, les syndicats en front commun ont dû quitter la table des négociations précédemment et n'y sont retournés qu'à cette condition. **Mais non, ces infos n'ont pas été concertées. Il s'agissait uniquement d'une présentation informelle des documents avec droit de réserve et surtout sous le sceau de la confidentialité totale !** De plus, seule une infime partie des informations au sujet de Coperfin réclamées par l'UNSP depuis des mois, que dis-je, des années a été fournie.

Mais, bon, malgré cela, les managers ont décidé de diffuser l'information et quoiqu'ils en disent de très nombreux bureaux sont supprimés. Le service de proximité disparaît petit à petit !

De plus, ces données, prises seules, ne veulent pas dire grand-chose. Quel est l'intérêt de nous dire qu'une localisation est conservée à Hout-si-plou s'il n'y reste finalement que deux pelés et trois tondus ?

C'est pourquoi les organisations syndicales représentatives ont maintenu l'ultimatum d'un retour à un vrai dialogue social : tant que l'Autorité ne remettra pas des documents permettant aux agents d'obtenir une vue claire quant à leur avenir, les syndicats ne reviendront pas à la table de la concertation.

Voici ce que les agents veulent savoir en plus de ces informations : quels services seront affectés dans chaque localisation, avec quel personnel (nombre d'agents par grade et par niveau) dans chaque service, selon quels critères les agents seront affectés dans ces services, quelles seront les tâches de chacun...

À ce moment, on pourra vraiment se rendre compte des projets de réforme. Pas maintenant avec ces données parcellaires. Les messages affichés par l'Autorité ne sont-ils qu'une nouvelle tentative d'endormissement des facultés de réaction du personnel ? Ne s'agit-il pas d'une nouvelle manipulation, de désinformation plutôt que d'information ? Moi, je réponds par l'affirmative. Et vous ?

Ne nous laissons pas prendre à ce jeu. Un gouvernement fédéral se profile à l'horizon et avec sa mise en place, n'en doutez pas, Coperfin s'accélérera... Les semaines à venir seront cruciales. Restons attentifs et vigilants.

Soit nous laissons tout passer et il sera trop tard, soit comme en 2002 et en 2007, le personnel des Finances prouve qu'il peut se mobiliser, «s'indigner» pour utiliser un terme à la mode... Dans ce dernier cas uniquement, et je ne peux imaginer une autre issue, nous pourrions faire évoluer les choses dans le bon sens.

Le ronchon de service

Bref compte rendu

Ces 13 et 14 octobre, quatre ans après le premier, l'UNSP - Finances section francophone a réitéré une expérience fructueuse et a tenu son deuxième congrès programmatique des délégués élus à Bruxelles. Lors de ces deux journées, différentes thématiques ont été abordées avec, notamment, une partie statutaire et une partie d'orientation syndicale.



Après la partie académique qui a vu le président sortant de l'aile francophone, Albert Van de Sande, dresser le bilan de l'activité syndicale de ces quatre dernières années et l'élection du nouveau président fédéral et de son équipe, est venu un autre moment fort dans ce congrès : définir les orientations de l'UNSP pour les années à venir.

Un véritable exercice démocratique a eu lieu lors de la présentation des nombreux amendements au cahier revendicatif pour la période 2011-2015 qui avait été proposé aux délégués. De nombreux débats animés en ont suivi, et les amendements ont été votés fixant ainsi les lignes de force de nos actions pour les prochaines années. Un prochain UF-INFOS vous exposera plus en détail ce cahier revendicatif.



Un petit moment plus ludique nous a permis de présenter le nouveau site internet (voir à ce sujet l'article en page 6).

En conclusion à ce congrès, un moment, trop court pour certains, a été réservé à l'actualité syndicale bien remplie, au niveau des enjeux du département et de l'avenir des agents, malgré le peu d'informations fournies par l'Autorité.

Pour clôturer le congrès, un dernier vote a eu lieu concernant Albert Van de Sande qui a été proposé et élu comme président d'honneur de notre organisation.

Voici la composition du nouveau bureau fédéral :

